



ENTREtenir ET RÉPARER son logement !

POUR EN SAVOIR PLUS
sur la réparation et l'entretien de son logement
www.toulhabitat.fr/je-suis-locataire/mon-logement/l-entretien



NOUS CONTACTER

TOUL HABITAT

550 Avenue des Leuques

54 200 TOUL

03 83 43 02 98

www.toulhabitat.fr



BIEN ENTREtenir votre logement



ENTRÉE, SÉJOUR ET CHAMBRE

- Décoller le papier existant **avant d'en changer**.
- **Pas de tablettes ou linge à sécher** sur les radiateurs.
- **Ne pas percer** les fenêtres PVC.
- Utiliser des **supports adhésifs** pour vos rideaux.
- **Ne pas surcharger** les circuits électriques avec des **multiprises**.
- Ne pas faire **sécher de linge n'importe où** à l'extérieur.



SALLE DE BAIN

- Ne pas jeter d'objet **dans les wc**.
- Nettoyer les sanitaires au **vinaigre blanc**.
- Maintenir les joints sanitaires et les siphons **propres**.
- Aérer le logement **1 fois par jour**, ne pas obstruer les **bouches d'aération** pour **éviter les moisissures**.



CUISINE

- Maintenir les joints sanitaires et les siphons **propres**.
- Aérer le logement **1 fois par jour**, ne pas obstruer les **bouches d'aération** pour **éviter les moisissures**.



EXTÉRIEUR (ESPACE VERT, FAÇADE, TOIT)

- Horaires autorisés** pour travaux de jardinage nécessitant des **outils bruyants** (tondeuse à gazon, taille haie, tronçonneuse...) :
- du lundi au vendredi de 8 h à 20 h
 - le samedi de 9 h à 12 h et de 15 h à 19 h
 - le dimanche et les jours fériés de 10 h à 12 h.
- Dans tous les cas, se référer à la mairie du lieu de résidence qui peut avoir des arrêtés plus restrictifs.
- Ne pas suspendre de linge **sur les garde-corps extérieurs**.



ANIMAUX DE COMPAGNIE

La présence d'animaux est admise dans votre logement sous réserve qu'ils **ne soient pas dangereux, interdits par la loi ou gênants pour vos voisins**.

- Maintenir une litière propre pour les chats et des sorties quotidiennes pour les chiens pour le **bien être des animaux et à la propreté des communs**.
- Nettoyer si l'animal s'est oublié dans les parties communes.
- Les dégâts engendrés par les animaux **sont à la charge de leur propriétaire**.

Qui doit réparer quoi ?

En signant votre contrat de location avec TOUL HABITAT, **vous vous engagez à être responsable de l'entretien et d'une partie des réparations de votre logement**. Chaque pièce doit être entretenue et certains éléments réparés par le locataire, d'autres par TOUL HABITAT.



Moi ou TOUL HABITAT ?

En un clic, notre guide en ligne vous indique et vous explique quels sont **les éléments à votre charge et ceux à la charge de TOUL HABITAT**, pièce par pièce !

www.toulhabitat.fr/reparations-locatives



Retrouvez aussi le **guide dans le livret du locataire !**

Rendez-vous en page 16 à 20.



Contact TOUL HABITAT
en cas de problème technique

Entretien convecteurs électriques et pompe à chaleur	Must	03 29 75 13 73
Chaudière gaz	ISERBA	03 83 21 76 01
Robinetterie	ISERBA	03 83 21 76 01
Chauffage collectif, eau chaude collective, chaufferie	Dalkia	08 00 80 93 00
Ascenseur	Kone	09 70 80 80 80